L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 30 AVRIL 1879. 52me Année

DUFOUR & LINEY, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI, 30 AVRIL 1879.

Les raisons en faveur de la quarantaine.

Il y a ceci de remarquable dans l'expérience soi-disant définitive que notre bureau de santé veut faire de la quarantaine comme moyen de protection contre la fièvre jaune, c'est que le bureau ou tout au moins son président qui en est l'autorité médicale la plus éminente, ne prétend nullement avoir la certitude de l'efficacité de ce moyen. Le Dr Choppin soutient seulement qu'une quarantaine stricte et absolue, équivalant au non intercourse, est la seule manière de vérifier si l'hypothèse que la fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans est due uniquement à l'importation, est fondée ou non.

Si tous les hommes de science étaient d'accord pour affirmer comme certitude ce qui n'est qu'une supposition de quelques-uns, la question serait très simple. Il s'agirait uniquement pour la Nouvelle-Orléans de choisir entre la perte d'une grande partie de son commerce et le risque de l'introduction de la fièvre jaune. Mais nous sommes loin de cette unanimité d'opinion parmi les membres de la Faculté. Comme toujours Hippocrate dit oui et Galien dit non. Les partisans de l'importation eux-mêmes n'osent pas affirmer, ils supposent et c'est leur désir de vérifier leur supposition qui nous vaut la quarantaine.

Sur quoi est fondée leur *supposition*? Sur une autre supposition, à savoir que la fièvre jaune est due à un germe qu'ils supposent être originaire des pays intertropicaux et qui serait importé ici par les navires.

Le président du bureau de santé veut expérimenter ici, dans ses relations avec l'origine de la fièvre jaune, la théorie des germes du savant Pasteur. Certes, c'est une magnifique théorie que celle-là; elle a donné lieu aux recherches et aux découvertes les plus curieuses et il n'est pas de jour où nos comptes-rendus scientifiques ne nous apportent à ce sujet quelque chose de nouveau sur les germes animaux ou végétaux, sur les ferments, etc.

Pasteur est ce savant qui a réduit à néant les démonstrations expérimentales d'un autre savant, Pouchet de Rouen, sur les générations spontanées. Pouchet a été obligé de s'avouer vaincu et, jusqu'à nouvel ordre, il est avéré qu'il n'y a plus de créations spontanées et que toutes les créations sont dues à un germe. Tous les germes ne sont pas visibles, même au microscope, mais leurs présence et leur action peuvent être constatées par certaines expériences. Les germes peuvent être détruits par le froid ou par la chaleur. Hier encore, nous lisions qu'un certain organisme microscopique (*bacillus subtilis*) résiste à la destruction par l'ébullition de l'eau pendant plusieurs heures.

Nous ne contestons rien de la théorie des germes, mais nous disons que puisqu'on est parvenu à constater l'existence, le caractère et la force de résistance de tant de germes microscopiques, il devrait être facile de découvrir le germe de la fièvre jaune, si germe il y a. Où est-il ce germe? Qu'on nous le montre, ou qu'on nous montre un savant qui ait vu, reconnu, étudié et analysé le monstre invisible. Jusqu'à présent ce n'est que par supposition qu'on attribue la fièvre jaune à un germe. Est-il dans l'eau, dans l'air, dans la terre, dans les aliments, dans le corps de l'homme lui-même à l'état latent? Est-il dans les marchandises et dans la cale du navire, ou sur ses flancs, ou sur ses mâts et ses cordages? Qui peut le dire?

Le germe connu de la fièvre jaune n'est qu'une supposition. L'importation de ce germe de ports étrangers n'est également qu'une supposition. Un grand nombre de médecins éminents sont d'avis que la fièvre jaune est endémique, c'est-à-dire que si elle est due à un germe, ce germe se trouve ici aussi bien qu'à Vera Cruz, à la Havane ou ailleurs, et qu'il ne demande pour se développer et se propager que certaines conditions climatériques ou autres, parfaitement inconnues de tout le monde, y compris les membres du bureau de santé.

Ainsi, la quarantaine n'est qu'un moyen hypothétique de protection, basé sur un échafaudage de pures suppositions. L'ancienne école de médecine condamnait tous les malades à la diète dans la supposition que les aliments pouvaient être nuisibles. Combien n'en a-t-elle pas fait mourir d'inanition avec sa supposition? Le bureau de santé condamne la Nouvelle-Orléans à une diète commerciale absolue pendant six mois dans la supposition que les aliments du commerce pourront introduire la maladie dans la place. Il risque de faire *mourir d'inanition* la population pour la protéger contre un danger éventuel.

Le salut des existences, disent le bureau de santé et les partisans de la quarantaine, est plus précieux que tout le commerce du monde. Il faudrait d'abord prouver que la quarantaine est le salut des existences. Cette preuve fût-elle faite, que cela ne nous empêcherait pas de trouver la proposition beaucoup trop absolue. Voyons, en effet, à quelles conséquences elle nous conduirait.

Il périt chaque année par les naufrages ou les accidents de mer beaucoup plus de monde que par la fièvre jaune. Pourquoi ne pas proposer de supprimer toute navigation pour assurer le salut de ces existences? Les accidents de chemin de fer, de mines et de beaucoup d'autres entreprises occasionnent chaque année la mort de nombreuses personnes. Pourquoi ne pas supprimer les chemins de fer par philanthropie. Nous pourrions multiplier ces exemples à l'infini. Le défrichement des terres cause des fièvres paludéennes, pernicieuses et autres. Faut-il empêcher le trop plein des villes d'aller chercher dans les terres libres une amélioration à son sort?

Il n'y a pas en pareille matière, de règle absolue, car, si l'intérêt du commerce doit céder dans une certaine mesure, devant la certitude d'un danger, cet intérêt ne peut et ne doit pas être entièrement sacrifié à la *supposition* d'un péril et pour l'établissement d'un moyen supposé de protection.

En matière de salubrité publique, les précautions sont bonnes, sont utiles, mais il ne faut pas les pousser jusqu'à la suppression de la vie commerciale d'une grande ville, car le remède serait pire que le mal.

[illegible] voulez un excellent portrait, [illegible] chez Lilienthal, le photographe en vogue.

Agence pour les Shadines à la Nlle-Orléans, Newman & Jones.

Il y en a qui se mettent le doigt dans l'œil, d'autres qui ont de ces belles chères!...... Il y en a aussi qui ont le bon esprit de ne se chausser qu'à l'ETOILE ROUGE.

Spécialité en fait de plumes d'oies vivantes, en crins, renforts pour lits, matelas, fonds à ressort, à très bas prix, à l'ancien magasin de meubles de J. B. Hubbard, coin Rempart et Perdido.

Je suis frappé de la [illegible] que je prends [illegible] des Shadines.

LOUISIANE.

Décidément, les ressources de la Louisiane ne sont pas encore toutes connues. Un confrère annonce qu'on a découvert à Saint Jacques dans un marécage un dépôt de guano, dû aux vautours-buzzards, vulgairement appelés carencros (de l'anglais *carion crow*). On parle de creuser un canal pour aller exploiter cette source de richesse.

Une lettre adressée au Sucrier par M. A. G. Frère, de Franklin, signale la présence de harengs le long de l'Ile de la Côte Blanche, dans la baie de Vermillon. C'est le contre-partie de l'exode des noirs. Les harengs trop persécutés sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, viennent chercher un refuge sur nos rivages.

Quelques confrères démocrates des paroisses veulent qu'on soumette la Constitution au peuple et que les juges soient électifs. Nous ne sommes pas de leur avis car nous pensons que les raisons fournies par l'expérience ont démontré qu'il vaut mieux s'abstenir de soumettre la Convention au peuple et renoncer entièrement à l'élection des juges.

Le *Marksville Bulletin* donne de bonnes nouvelles de la culture dans la paroisse Avoyelles.

Il y aura une élection municipale à Donaldsonville le 3 mai. Il y a deux candidats pour la place de maire, M. Joseph Ferrier, et M. David Israel.

LA QUARANTAINE ENDOSSÉE PAR LA SOCIÉTÉ SANITAIRE AUXILIAIRE.—Qui donc disait que cette société était en désaccord avec le bureau de santé? Son comité éxécutif vient d'adopter une résolution par laquelle il endosse la quarantaine de vingt jours du bureau. Cette résolution ne sera sans doute pas du goût des citoyens qui ont souscrit bénévolement en faveur de la société et qui viennent de signer la pétition pour la suppression de la quarantaine. Qu'est-ce que cela prouve? Qu'on accepte trop facilement les comités proposés sans savoir s'ils représentent les vues de la majorité.

Nous engageons les commerçants, dont les neuf dixièmes sont opposés à la quarantaine, à maintenir l'agitation en faveur de la liberté de notre commerce. Il faut continuer à signer des pétitions et des protestations jusqu'à ce que justice soit obtenue.

TRADUCTION DE L'ASSOMMOIR.—Rien ne manquera à la gloire d'Emile Zola. Son *Assommoir* qui a fait tant de tapage à Paris, vient d'être traduit en anglais par John Stirling et édité à Philadelphie par T. B. Peterson & brothers, en un volume in 12°. On peut s'en procurer des exemplaires au prix de 75 cents chez tous les libraires.

GRANDE MATINÉE MUSICALE.—Une grande matinée musicale doit être donnée samedi prochain à une heure à la salle Grunewald, par madame de Lassichère et Miles Arthurine Maureau et Jeanne Malochée, élèves du professeur Ad. Le Mercier du Quesnay, avec le concours de quelques unes des meilleures élèves du même professeur et de quelques amateurs. Nous publions dans une autre colonne le programme de cette matinée qui est très heureusement composé.

On ne sera admis à cette matinée que sur invitations.

GRANDE FÊTE AUX FAIR GROUNDS.—Nous apprenons qu'une grande fête champêtre sera donnée aux Fair Grounds par l'Union Française, le 25 mai prochain, sous les auspices de toutes les autres sociétés françaises de la ville, et pour le profit de cette même Union. Nous publierons bientôt le programme de cette fête qui, en raison des préparatifs dont on s'occupe déjà, paraît devoir être un événement.

ANNIVERSAIRE DES POMPIERS DE DONALDSONVILLE.—La compagnie Phœnix No 1 et la compagnie d'échelles Ascension No 1, de Donaldsonville, doivent célébrer le dimanche soir, 11 mai, le second grand anniversaire des pompiers de cette ville, par un grand bal qui aura lieu à la case de la compagnie des échelles. Nous remercions ces messieurs de l'invitation qu'ils nous ont adressée.

FOIRE DE MOBILE.—Nous avons reçu une invitation pour assister à la sixième foire annuelle, agricole et industrielle, de Mobile qui commencera le lundi 5 mai.

Les vitrines de l'ETOILE ROUGE méritent d'être vues.

☞On peut se procurer dans les bureaux de l'*Abeille* des billets pour la grande excursion à Thibodaux, qui aura lieu dimanche prochain, 4 mai. Prix du ticket, aller et retour, $1, 75 seulement.

Le Carême est venu, mangez vos Shadines.

LE COMMERCE FRANCO-AMERICAIN.—Nous avons rendu compte de la réunion de la chambre de commerce de Baltimore où M. Léon Chotteau a été entendu relativement au projet de traité de commerce entre la France et les Etats-Unis. La chambre de commerce de Baltimore a adressé à ce sujet une communication à M. Evarts, secrétaire d'Etat, qui a répondu par la lettre suivante:

J'ai à accuser réception de votre lettre du 12 courant et du rapport du comité spécial de la chambre de commerce de Baltimore sur le sujet d'un traité de réciprocité entre les Etats Unis et la France. En réponse, je désire vous exprimer le profond intérêt que prend ce département à toute tentative de libéraliser notre législation commerciale et d'encourager et répandre notre commerce étranger. Les actes de la chambre de commerce de Baltimore sont en conséquence suivis par le département avec un grand intérêt, et ils recevront la respectueuse attention due à leur importance.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX EN FRANCE.—A la veille de la session d'avril des Conseils généraux, il nous a paru intéressant de faire connaître comment se répartissent les départements au point de vue de la composition politique de leurs Conseils généraux, d'autant plus que, depuis la dernière session, cette répartition s'est sensiblement modifiée, les républicains ayant gagné ou reconquis la majorité dans un certain nombre de départements, les Hautes-Alpes et le Gard entre autres.

Actuellement, sur 90 départements (y compris Belfort et l'Algérie), il y en a 57 dont le Conseil général a une majorité républicaine et 33 dont la majorité du Conseil général est réactionnaire.

Les 57 dont la majorité est républicaine sont les suivants:

Ain, Aisne, Alger, Allier, Alpes (Basses-), Alpes (Hautes-), Alpes-Maritimes, Ardèche, Ardennes, Ariège, Aube, Aude, Bouches-du-Rhône, Cantal, Constantine, [illegible], Côte-d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Eure-et-Loir, Gard, Gironde, Hérault, Ile-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Loir-et-Cher, Loire, Loire (Haute-), Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Marne, Marne (Haute-), Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Oran, Puy-de-Dôme, Pyrénées (Hautes-), Pyrénées (Orientales), Rhône, Saône (Haute-), Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie (Haute-), Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Sèvres (Deux-), Somme, Var, Vosges et Yonne.

Les 33, dont la majorité est réactionnaire, sont les suivants:

Aveyron, Calvados, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Corse, Côtes-du-Nord, Dordogne, Eure, Finistère, Haute-Garonne, Gers, Landes, Loire-Inférieure, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Meuse, Morbihan, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Basses-Pyrénées, Seine-Inférieure, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vaucluse, Vendée, Haute-Vienne, Vienne et Belfort.

Souliers de pêcheur à 75 sous la paire à l'ETOILE ROUGE.

—Le *Republic* croit savoir [illegible] que M. Dufaure parlera au Sénat contre [illegible] de la loi de M. Jules Ferry.

Adresse d'un cadien à la Convention.

A MM. les membres de la Convention.

Très honorables Messieurs,

Je vous écris la présente à l'effet de vous faire savoir que moi, Jean Népomucène Bigarreau, cadien de la prairie du Cypremort, Lac, suis dans un grand trouble d'esprit.

On m'a dit que vous êtes réunis plusieurs ensemble à seule fin de nous rendre la prospérité, en nous faisant tous riches. On dit aussi que vous allez réaliser un tas d'économies et diminuer les taxes. Voilà qui est bien heureux, car nous les payons avec peine deux années sur trois, et, la troisième, nous ne les payons pas du tout, faute d'argent, je vous le jure, étant tous de bons citoyens.

Ce qui me met l'esprit à l'envers, ce n'est pas à coup sûr la diminution des taxes, mais bien de savoir comment et sur quoi vous allez réaliser des économies. Serait-ce d'aventure sur le budget des travaux publics? Mais on n'en fait aucun dans ma paroisse, sauf, peut-être, la mise en place de quelques madriers pour aider à franchir les fossés qui coupent les grands chemins, ou plutôt les fondrières, bourbeuses ou poudreuses, suivant la saison, qui font chez nous l'office de grandes routes, tant bien que mal, plutôt mal que bien.

Allez-vous tomber sur les huissiers de la police et supprimer leurs traitements. J'approuverais cela bien fort. Car le constable de notre justice de paix, qui fait office de policeman, ne quitte pas du matin au soir la galerie du magasin de mon cousin, Télesphore Bigarreau. La ténacité de ce fonctionnaire à faire sa résidence de la dite galerie, rend Télesphore extrêmement grincheux, même envers la pratique, ce qui est nuisible dans les affaires. On pourrait donc supprimer le constable.

Serait-ce notre service judiciaire qui va faire les frais des économies annoncées? cela se pourrait, car messieurs nos juges se donnent tant de loisir pour la tenue de leurs cours respectives, qu'on pourrait rogner quelque peu sans injustice leur salaire. Mais toutes ces économies-là ne monteront pas bien haut en tout. A la vérité, il n'y a pas de petites économies, comme on dit chez nous. Pourtant si les économies sont trop petites, il n'y aura qu'un faible soulagement pour nous autres contribuables.

M'est avis, sauf votre respect, qu'il y a peu d'économies à faire sur notre budget. S'il y en a, je ne les vois guère et c'est justement ce qui cause la perplexité de mon esprit trop obtus. Mais où diantre, me disais-je, l'autre jour en donnant de la terre à mes cannes, mais où diantre vont-ils trouver toutes ces économies?......

Tout-à-coup, au moment de tourner ma charrue au bout du rang, une idée m'a traversé le cerveau, ce qui m'a causé un éblouissement, parce que, voyez-vous, en labourant ça a le cerveau rarement traversé par une idée. Je poussai un cri, qui fit s'arrêter mes mulets, ce dont je ne fus pas fâché, car je voulais réfléchir à mon idée tout à mon aise et sans bouger.

Or, pour être véridique, vous savez que la véracité est le fort du cadien, je dois vous avouer que mon idée n'était pas réellement une idée, mais tout simplement une réminiscence. Je venais tout d'un coup de me rappeler que le vieil Hilaire, mon voisin, avait réalisé une économie de trois cents gourdes, en prenant l'an dernier un employé à trois cents gourdes par an.

J'avais beaucoup ri d'abord de son idée de payer un employé supplémentaire à seule fin de réaliser une économie. Il me l'a prouvée au bout de l'année comme 2 et 2 font 4. En effet, son nouvel employé a sauvé tant sur les outils, qu'on perdait avant son entrée en service, tant sur le foin, tant sur le maïs, bref il a réalisé des économies qui ont laissé Hilaire en bénéfice après qu'il l'a eu payé.

Vous autres, Messieurs de la Convention, qui êtes bien plus intelligents que mon voisin Hilaire, vous allez sans doute nous procurer des économies par quelque procédé semblable au sien. Que diriez-vous par exemple de nous donner 4 gardes champêtres par paroisse ou au moins d'autoriser un certain nombre de propriétaires à s'entendre entre eux pour payer un garde particulier, assermenté devant la cour et dont les procès-verbaux ou les affidavits seraient crus en justice jusqu'à inscription en faux de la part des délinquants? Nous pourrions alors faire respecter nos propriétés et ce que les maraudeurs nous volent représenterait une portion notable de la taxe. Mettons, si vous le voulez bien, 2 mills sur 10 mills, si nous payons 10 mills de taxe foncière.

Avec le garde-champêtre, nos forêts et nos prairies seraient respectées. Nous payons des taxes pour nos prairies et n'importe qui a le droit d'y mener paître ses troupeaux. Déclarez que la prairie entourée ou non, est une propriété comme toutes les autres; que l'herbe en appartient à celui qui possède la terre sur laquelle elle pousse et qui en paye les taxes. Nous demanderons alors une redevance aux maîtres des animaux qui viennent y paquerer et cela nous paiera peut-être encore un autre mill de la taxe.

Mais pour cela, il faut que vous portiez atteinte au droit antique et féodal du libre parcours et de la vague pâture. Serait-ce un grand mal? Dans la plupart des paroisses ce serait un grand bien; plus de libre parcours, plus de barrières à cinq lattes qui ne servent qu'à faire pourrir en terre de bons cyprès qui coûtent si cher. Voyez plutôt.

Je suis propriétaire de 500 arpents de terre, dont je cultive 250 et dont le reste est en bois et en prairie ouverte, que les uns dévalisent et que les autres broutent. Les uns n'appartiennent pas au même genre du règne animal que les autres, bien qu'ils diffèrent peu les uns des autres, vous m'entendez bien.

Or, pour entourer mes 250 arpents il m'a fallu acheter 12,000 pieux ou poteaux au prix moyen de $60 le mille, soit $[illegible]. Il a fallu, en outre, percer les poteaux, tailler les pieux et monter la barrière. Cette triple opération m'a coûté $343. Soit en tout environ $1300 00, à 10 0/0 par an et quel planteur emprunte à 10 0/0 l'an? voilà bel et bien une somme annuelle de $130 que me coûte la barrière.

Mais ce n'est pas tout de monter une barrière, il faut la tenir en bon état, c'est-à-dire remplacer les poteaux brisés, les lattes cassées ou volées, car les lattes font un feu clair, fort apprécié de certains de mes voisins, qui n'appartiennent pas à la race caucasienne. 1000 à 1200 pieux ou poteaux suffiront à cet entretien, mais ce sera une dépense annuelle de $96.00, sans compter la surveillance [illegible] tour des barrières qui prend plusieurs heures de la journée d'un homme et la main d'œuvre d'entretien. Voilà donc pour ma barrière une somme annuelle de $130.00 plus $96.00 soit $226.00, au bas mot.

Or estimant ma propriété à $6,000, ce qui est un taux raisonnable même pour le plus féroce des assesseurs, je ne payerais que $180 par an de taxes, sur le pied de 3 0/0 du capital.

La suppression de la barrière me serait donc plus profitable de $46.00, que la suppression la plus radicale des taxes elles-mêmes. Voilà ce qu'on peut appeler une économie toute trouvée, et moins pour les paroisses de l'Etat où la division des terres a déjà rendu le libre parcours une nuisance non moins qu'une impossibilité.

Que d'économies du même genre il me serait facile de vous signaler, car les idées voyagent toujours en troupe. J'en ai rarement il est vrai, mais quand je m'y mets, foi de Cadien, j'en ai trop à la fois. Les idées c'est comme les pas, il n'y a que le premier qui coûte.

Mais il suffit. Je retourne à mes cannes et à mon maïs, qui a aussi grand besoin d'être *éclairci*.

Ce discours un peu fort doit commencer à vous déplaire, je finis.

Excusez les fautes de l'écrivain.

J. NÉPOMUCÈNE BIGARREAU,
planteur de cannes, semeur de fèves et de melons d'eau.

☞Dimanche, 4 mai, grand train de plaisir partant d'Alger pour Thibodaux à sept heures et demie du matin. L'aller et le retour ne coûtent que $1,75. Billets à vendre au bureau de l'*Abeille*.

Le rendez-vous des dames élégantes, c'est l'ETOILE ROUGE, coin Canal et Baronne.

Si jamais je cesse d'aimer!.....Quoi!....les Shadines.

[illegible]

☞Dimanche prochain, 4 mai, grande excursion à Thibodaux. Prix du ticket, aller et retour, $1,75 seulement. Billets à vendre au bureau de l'*Abeille*.

Avez-vous jamais mangé une salade de Shadines?

DEUX BONNES RÉFORMES.

Nous lisons dans la *Presse*:

Le commerce anglais est, depuis longtemps, favorisé par le gouvernement britannique, de documents souvent précieux. On met à sa disposition des renseignements très complets et tenus chaque jour au courant sur tous les pays où l'Angleterre est représentée. Les agents diplomatiques et consulaires rivalisent de zèle pour répandre des indications exactes et utiles sur les pays où ils résident. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de ces documents qui permettent aux intéressés d'étudier soigneusement les habitudes, les besoins et les ressources d'une contrée avant d'entrer avec elle en rapport d'affaires.

En France, le commerce, lorsqu'il a besoin de renseignements sur le pays où nous avons un représentant, ne tire qu'un profit médiocre des documents enfouis dans les cartons du ministère du commerce et du ministère des affaires étrangères.

Nos agents commerciaux à l'étranger envoient souvent des rapports intéressants. Nous en avons lu qui n'étaient en rien inférieurs à ce que l'Angleterre a de mieux. Malheureusement, jusqu'à ce jour, le bureau des consulats aux affaires étrangères n'a nullement encouragé nos consuls à lui adresser des travaux sérieux. Il faisait une analyse, plus ou moins sommaire des rapports qu'il recevait, et envoyait ces renseignements tels quels au ministère du commerce.

A la commission du budget, M. Spuller a demandé qu'on reportât au ministère des affaires étrangères le crédit destiné à la publication du Bulletin consulaire. Il a eu raison. Le jour où le ministère des affaires étrangères sera obligé de publier sous sa responsabilité un recueil de ce genre, ce recueil sera sérieux. Les documents livrés au public seront complets et bien choisis. Le Bulletin consulaire rendra de grands services au commerce et ne tardera pas à être répandu.

M. Spuller devrait demander que le service de ce bulletin fût fait aux membres des chambres et à la presse. Les chambres et le public, par l'intermédiaire de la presse, doivent être largement pourvus de publications officielles. On étudie et on discute volontiers les questions d'affaires lorsqu'on y est provoqué par la lecture de quelque document éveillant l'attention.

Au même titre, nous approuvons l'initiative d'un certain nombre de députés, qui, sur la demande formulée par nos grands centres industriels, doivent saisir la chambre d'un projet de loi portant création de chambres de commerce françaises à l'étranger.

Les membres de ces chambres seraient choisis parmi les résidents français les plus distingués par leur mérite personnel et l'importance de leurs affaires.

L'organisation serait, à peu de choses près, celle des chambres de commerce de France; leurs attributions consultatives seraient aussi les mêmes et s'exerceraient sous la présidence de droit du consul.

Lorsque les députés auteurs de ce projet l'auront déposé sur le bureau des chambres, nous l'étudierons et l'apprécierons. Dès aujourd'hui nous avons voulu en approuver le principe; car nous sommes de ceux qui estiment que les questions commerciales industrielles, financières, doivent occuper plus de place dans les préoccupations du pays que les abstractions de la politique.

MORT D'UN SÉNATEUR.—Le comte Henri de Greffulhe, sénateur inamovible de la droite, est mort hier soir, à sept heures et demie, à Paris. Il a succombé, à l'âge de soixante-quatre ans, aux suites d'une affection de poitrine.

Le comte Henri de Greffulhe avait été élu en 1877 sénateur inamovible par la majorité réactionnaire des sénateurs, en remplacement de M. Edmond Adam.

Lors des élections du mois d'octobre 1877, M. de Greffulhe était à la tête du comité formé pour soutenir les candidats conservateurs. Sa santé, ébranlée par une cruelle affection de poitrine, l'obligea à quitter Paris et aller passer l'hiver à Cannes.

M. de Greffulhe est le premier sénateur inamovible de droite décédé depuis que la majorité du Sénat est devenue républicaine.

—Une énorme masse de terre, qu'on évalue à plus de 100,000 mètres cubes, s'est détachée de la tranchée du Coldera et a couvert la voie ferrée de Chiasso à Milan, ensevelissant une locomotive. Il n'y a pas eu de victimes. Les communications entre Lugano et Milan sont complètement interrompues.

—L'*Imparcial* annonce que dans l'église de San Antonio, de Séville, deux pétards ont fait explosion et ont blessé plusieurs personnes. Le but des coupables était, paraît-il, de voler les bijoux d'une grande valeur que cette église renferme.

—M. Charles Thomas, qui fut directeur du *National*, après la mort d'Armand Carrel, un des hommes qui, pendant un demi-siècle, ont le plus honoré le parti républicain, est mort le 24 avril.

Un problème à résoudre; Où le propriétaire de l'ETOILE ROUGE peut-il trouver la chaussure pour pouvoir la vendre à si bon marché?

Toujours présentes; [illegible] Shadines.

Voulez-vous donc laisser un rhume [illegible] de plus sérieuses maladies, [illegible] "Mosches [illegible] Syrup" a obtenu la plus grande vente [illegible] Grande bouteille 75 cents. [illegible]

Décédé hier soir, à 7.30, à l'âge de 5 mois et 2 jours, FRANÇOIS JOSEPH, fils d'AMÉDÉE TESTART et de LÉONIE BERTIN. Les amis et connaissances des familles Testart et Bertin sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mercredi, à 4 heures et demie P. M. Le convoi partira de la résidence de son père, coin Toulouse et Royale.

Société de Bienfaisance des [illegible] de la Nlle-Orléans. [illegible] à la réunion trimestrielle qui aura lieu JEUDI 1er mai 1879, au local habituel, à 7 heures P. M. précises.
Par ordre du Président.
D. POCHELU, Secrétaire. 30avril—2t

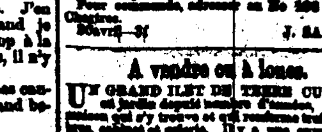

Reçu par steamer "Commander," [illegible] un lot de revolvers, [illegible] "improvement," de Julian Sagot; [illegible] de fusils de chasse, [illegible] de sa fabrique.
Pour commande, adresser au No 196 rue de Chartres.
30avril—3t J. SAGOT

A vendre ou à louer.

UN GRAND ILET DE TERRE CULTIVÉ et jardin depuis nombre d'années, avec la maison qui s'y trouve et qui renferme trois chambres, cabinet et galerie. [illegible] S'adresser à M. ELLIOTT, No 27 rue Douane, coin Royale. 30avril—[illegible]

A VENDRE

[illegible] situé à St-Claude No [illegible], entre les rues [illegible] 137 de profondeur, avec une cuisine [illegible] S'adresser rue St-Claude No 264.

PHARMACIE GÉNÉRALE

Au coin des rues [illegible] et St-Philippe.

CETTE pharmacie, qui vient d'être montée avec un soin minutieux, [illegible] un assortiment complet de MÉDICAMENTS DE CHOIX. Les ordonnances y sont [illegible] d'une expérience [illegible] prête, la nuit comme le jour, à remplir les [illegible] de MM. les médecins. Grand assortiment de MÉDICAMENTS PATENTÉS.

Quartier-Général du Régiment d'Artillerie d'Orléans. BATTERIE D.

A une réunion de la Batterie D, du Régiment d'Artillerie d'Orléans tenue le 28 avril 1879, les considérants et les résolutions suivantes ont été adoptés à l'unanimité:

Attendu que les deux sociétés connues sous le nom de "Ladies Hebrew Society" et "Ladies Aid Society" ont à leur pique-nique du 27 avril, à Oak Park, montré à notre Batterie toutes les prévenances et donné tous les témoignages de politesse dont elles se font toujours un devoir,

Attendu que MM. Isaac Picard, F. Hollander et Gabriel Kahn, composant le comité de réception, ont fait au détachement de notre Batterie l'accueil le plus flatteur.

Résolu que nous offrons tous nos remerciements à la "Ladies Hebrew Society" et à la "Ladies Aid Society" ainsi qu'au comité de réception, pour les attentions courtoises, dont nous avons été comblés;

Résolu, en outre, qu'une copie de ces résolutions soit adressée aux dites sociétés et au dit comité de réception, et qu'elles soient publiées dans l'*Abeille* et le *Picayune*.

OSCAR ROBIN, Capitaine.
R. PRATHER, Sergent-major. 30 avril—1t

Propositions pour réparer, modifier et meubler St-Patrick's Hall.

Département des Water-works et des Bâtiments publics, salle No 22, Hôtel de ville, Nlle-Orléans, 28 avril 1879.

DES propositions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'à mercredi 7 mai 1879, à midi, pour réparer, modifier et meubler St-Patrick's Hall, conformément aux devis et aux cahiers des charges en dépôt au bureau du voyer de la ville. Le travail sera adjugé au plus faible enchérisseur. La ville se réserve le droit de rejeter les soumissions, en tout ou en partie. Les personnes soumissionnant sont requises de déposer entre les mains de l'administrateur des Finances, comme preuve de leur intention de se conformer à l'adjudication, le montant de cent piastres en argent, laquelle somme sera dévolue à la ville dans le cas où l'adjudicataire refuserait de signer le contrat. Les soumissionnaires dont les offres n'auront pas été acceptées seront remboursés de leur dépôt le jour même où l'adjudication aura eu lieu. Les propositions devront porter cette suscription: "Proposals to Repair, Alter and Furnish St-Patrick's Hall."

E. R. CHEVALLEY,
Administrateur des Water-works et des Bâtiments Publics.
30 av—au 7 mai.

AVIS SPECIAL.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Mobile.—Les billets de saison pour la Baie St Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs, seront vendus au "Ticket Office" de la compagnie, coin des rues Camp et Commune, le et après le JEUDI, 1er mai 1879. Pour informations du tarif, etc., s'adresser à

J. W. COLEMAN, Agent.
29 avril—2t

ONE PRICE STORE,

195, 197 & 199, rue Vieille Levée,
ENCOIGNURE STE-ANNE.

Notre stock d'Habillements tout faits pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants est au grand complet. Tous nos prix de vente ont été baissés dans des proportions telles qu'aucune autre maison ne peut aujourd'hui vendre à meilleur marché.

Le "One Price Store"

est situé encoignure Ste-Anne et Levée, en face du Marché Français et du "Jackson Square." Il s'étend depuis le No. 195 jusqu'au 199. C'est une des anciennes maisons de la ville, et celle où on vend le meilleur marché aujourd'hui.

$4.75

Habillements pour Première Communion, consistant en paletot, pantalon, gilet en piqué blanc, chapeau et cravate: le tout pour

$4.75.

Le rayon des chapeaux est on ne peut plus varié. Linge de corps, chemises d'hommes blanches et couleur, [illegible] etc.

MICHEL LION,
195, 197 et 199 rue Vieille-Levée,
27avril—1m Encoignure Ste-Anne.

Bassetti & Xiques

Successeurs de U. MARINONI,
57 et 59....RUE DECATUR....57 et 59

En débarquement du navire norvégien DAGMAR, de Bordeaux:

150 Barriques vin rouge, Coutanceau Fils.
[illegible] Côtes de Bourg, L. P.
[illegible] vin blanc, Barsac.
[illegible] Haut Sauternes.
[illegible] vin rouge supérieur, domaine de Puyblanc.
[illegible] St-Emilion.
[illegible] vinaigre de vin blanc, Cognac Jas.
[illegible] Eau de Vichy Célestins.
[illegible] Chocolat Menier.
[illegible] bouteilles vides.
[illegible] fruits à l'eau-de-vie, Blanchard Frs.
[illegible] Absinthe suisse, E. Pernod.
[illegible] Brésil.
[illegible] cerises à l'eau-de-vie.
[illegible] truffes du Périgord.
[illegible]

BASSETTI & XIQUES, 57 et 59 rue Decatur.
8avr—2t

Nouveau Magasin de Modes.
Mme LÉON DROUET.

DE retour de France, informe respectueusement ses pratiques qu'elle vient de transférer son établissement de modes au No 73 de la rue Royale. [illegible] Les prix sont très modiques. On trouvera des chapeaux garnis et non garnis aux prix de gros.
15avril—1m—DMerV

AVIS.

La mort de M. Louis Marchand n'arrêtera en rien la continuation des affaires à l'Imprimerie du Courrier, 124 rue de Chartres, dont M. Paul Marchand, son fils, avait depuis longtemps pris la gestion. Les affaires de l'Imprimerie continueront donc comme par le passé sous la direction de M. Paul Marchand.
27 avril—3t

Maintenant est le moment de faire vos achats de vêtements.

Notre Stock de Vêtements pour Hommes, Jeunes Gens, Garçons, Et Enfants, EST COMPLET,

Les derniers genres!
Les meilleurs matériaux!!
Les prix plus réduits que jamais!!!

Nous faisons un ESCOMPTE aux MESSIEURS DU CLERGÉ de toutes les RELIGIONS, aussi aux GARDIENS.

LEON GODCHAUX,
31 & 33 rue du Canal, Nouvelle-Orléans.
6 av—[illegible]

AVIS.

UN homme d'un certain âge, privé d'occupation, voudrait trouver, dans un magasin ou bureau, un emploi de commis [illegible] S'adresser au bureau de l'*Abeille*.
30avril—[illegible]

VÊTEMENTS

POUR Hommes, Jeunes Gens, Garçons et Enfants.
—A—
Bon Marché.

LES PRIX Sont faits pour convenir aux TEMPS DURS.
Venez chacun! Venez tous!!
CHEZ
C. LAZARD & Co.,
215 à 217 rue Vieille-Levée, près Dumaine, en face du MARCHÉ FRANÇAIS.

Grand Assortiment de VÊTEMENTS FINS ET ORDINAIRES ET DE LINGES DE PEAU —A DES— Prix défiant toute concurrence.

Les acheteurs au COMPTANT trouveront leur avantage en venant examiner nos MARCHANDISES ET NOS PRIX REDUITS.

Voyez la liste ci-dessous:

PRINTEMPS ET ÉTÉ 1879.

Pour Hommes.

Habillements Kentucky Jeans	$ à 3 25
Habillements Casimir de [illegible]	6 00 à 7 50
plus belles qualités	10 75 à 11 50
Habillements tweeds gris, noirs et à raies	9 50 à 10 75
Habillements en Scotch Plaid	11 75 à 12 75
Habillements en flanelle bleue [illegible]	12 25 à 12 25
Habillements en Scotch Tweed	9 00 à 10 00
[illegible]	[illegible]
Pantalons en doeskin noir	4 50 à 7 25
Pantalons beau casimir fantaisie	3 25 à 5 00
[illegible]	[illegible]
Vestons de service (waiter jackets)	à 1 75

Grand assortiment de Dusters alpaca et toile à prix modérés.

Pour Jeunes Gens.

Habillements Kentuck Jeans	à 2 00
Habillements casimir	5 25 à 6 75
plus belles qualités	9 50 à 10 00
[illegible]	[illegible]

Pour Jeunes Garçons de 9 à 15 ans.

Habillements Kentucky Jeans	à 2 50
Habillements casimir	4 00 à 5 50
plus belles qualités	6 00 à 7 50
[illegible]	[illegible]

Pour les Enfants de 3 à 9 ans.

Paletots alpaca gris	à 1 00
[illegible]	[illegible]

ARTICLES DE TOILETTE.

Chemises blanches pour hommes	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Beaux mouchoirs de soie	50 à 1 50

GRAND ASSORTIMENT DE Parapluies soie et coton à TOUT PRIX.

AUSSI—MALLES, VALISES, SACS DE VOYAGE, CRAVATES, NŒUDS, &C., Immense assortiment de CHAPEAUX DE PAILLE pour hommes, jeunes gens et enfants. Aussi, GRAND STOCK de CHAPEAUX [illegible] à meilleur marché que dans aucune autre maison de cette ville.

Linge fait sur mesure.
27 avril—1m

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
HÉBERT & Cie.,

50 Rue de Chartres, coin Bienville
Nlle-Orléans, La.

Spiers & Surenne—Dictionnaire français-anglais et anglais-français, in 8°, 1365 pages	5 00
De—Dictionnaire français-anglais et anglais-français, in 12°, 973 pages	2 25
Nugent's Dictionnaire français-anglais et anglais-français	1 25
[illegible]	[illegible]

Papeterie, Fournitures pour Ecoles. Papiers peints, Papiers peints.
AU RABAIS!!!
6avril—

EXPLICATIONS!

Le public, toujours prêt à s'effrayer des changements qui s'opèrent dans certains commerces qui l'intéressent, a besoin d'être éclairé sur le [illegible] de ces commerces. Je viens donc m'étendre sur plusieurs sujets intéressants pour beaucoup.

Lorsqu'il y a deux ans j'entrepris d'établir une grande maison sur un pied nouveau, j'étais inconnu; quand on sondait de cette maison, j'avais à craindre d'abord que le grand [illegible] que j'allais entreprendre n'effrayât les acheteurs et que le genre nouveau que j'allais inaugurer n'eût pas l'approbation du public.

J'ai le plaisir de dire que sur ces deux points je m'étais trompé et que mon succès fut bien au-dessus de mes espérances. Dès l'ouverture de mon nouvel établissement, j'eus une affluence extraordinaire de chalands, le public semblait avoir à cœur la réussite de ma nouvelle entreprise, les dames surtout la patronnaient avec beaucoup d'assiduité. Je suis tenté de croire qu'elles m'ont porté bonheur. Mon commerce prit dès lors des proportions extraordinaires, toutes les modes nouvelles que j'inaugurai [illegible] comme par enchantement.

Je fus donc encouragé à donner plus d'extension à mon système manufacturier, afin de pouvoir satisfaire toutes les demandes. Un peu plus tard je fondai des agences dans toutes les grandes villes du Nord, de l'Est et de l'Ouest. Tous ces avantages me permirent de vendre à des prix extraordinairement bas et tout en occupant un quartier central, à proximité de la rue Canal, je vendais à aussi bas prix que j'aurais pu le faire, installé sur une plus petite échelle et en occupant un quartier écarté. Le public n'eut pas de peine à s'en apercevoir et dès lors la vieille routine de l'économie de loyer, d'annonces, etc. afin de vendre à meilleur marché, tombant devant l'évidence que—plus les affaires se font sur un grand pied et plus bas sont les prix: donc bénéfice pour l'acheteur et préférence pour les grands établissements de premier ordre. Avec tous ces arguments en main, avec une expérience de plusieurs années, avec une grande clientèle qui m'a compris et que je comprends je n'ai pas de crainte de donner une plus grande extension à mon commerce en fondant une nouvelle maison dans un quartier plus central que le premier. J'ai la confiance que mes amis et le public en général m'y suivront et pour les encourager à le faire je garantis d'avance que

Les prix ne seront pas changés.

Au contraire, mon but en élargissant mon cercle d'affaires, c'est d'opérer de façon à les baisser davantage (les prix) afin de pouvoir, plus que jamais satisfaire toutes les bourses.

Les dames, surtout, auront un grand avantage à patronner mon nouvel établissement car elles y trouveront tout le confortable désirable, des articles nouveaux et de première fraîcheur, un magasin vaste et bien éclairé et une proximité avantageuse des magasins de marchandises sèches de notre grand Boulevard. Elles pourront faire toutes leurs emplettes à la fois, ce qui aura pour elles et moins de fatigue et une grande économie de temps. On peut prédire d'avance que les dames seront charmées d'avoir toutes ces accommodations réunies. Il nous semble déjà entendre les petites conversations suivantes:

Je vais chez DANZIGER
—et de là à—
L'ETOILE ROUGE.

Je vais chez SCHWARTZ
—et de là à—
L'ETOILE ROUGE.

Je vais chez PEPIN & BROUSSARD
—et de là à—
L'ETOILE ROUGE.

Je vais chez HOLMES
—et de là à—
L'ETOILE ROUGE.

Je vais chez B. & W. CRONER
—et de là à—
L'ETOILE ROUGE.

Je vais chez FELLMAN
—et de là à—
L'ETOILE ROUGE.

Je vais chez MAX BEER
—et de là à—
L'ETOILE ROUGE.

et ainsi de suite pour toutes les grandes maisons de la rue du Canal d'où tous les amateurs de bonnes chaussures se rendront à

l'ETOILE ROUGE.

Un autre grand avantage

c'est que tous les chars de la ville vous déposent jusqu'à la porte de l'ETOILE ROUGE.

Enfin cet établissement a pour le public tous les avantages réunis.

PRENEZ NOTE DE CECI:

Les Prix ne seront pas changés.

L'ETOILE ROUGE sera toujours le seul endroit où l'on trouvera l'élégance réunie à la solidité et le bon marché avant toute chose.

Les Prix ne seront pas changés,

car c'est par les bas prix que l'ETOILE ROUGE [illegible].

Les Prix ne seront pas changés.

Il faut que chacun se le mette bien dans l'esprit, afin que, comme par le passé, on puisse se rendre à l'ETOILE ROUGE avec la certitude d'acheter à bon marché et encore d'avoir un article supérieur.

Avec l'espoir que vous voudrez bien accorder votre bienveillant patronage à

L'Étoile Rouge,

Coin Canal et Baronne,

Je demeure votre respectueux serviteur,

ARTHUR DURIEU.
6avril—

NEW YORK LIFE INSURANCE COMPANY.

ACTIF, $37,000,000.

PUREMENT MUTUELLE. POLICES D'ASSURANCES DE TOUS GENRES SUR LA VIE.

TONTINES AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS.

J. S. COPES,
Agent général pour l'Etat de la Louisiane,
46 RUE CARONDELET, NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAU LOCAL:

AUG. BOHN, JOS. H. OGLESBY, THOMAS A. ADAMS, WM. C. BLACK, PAUL FOURCHY, F. FREDERICKSON, SIGMUND KATZ, J. A. DUPILHO, R. KIRKPATRICK, THOS. J. SEMMES, A. CHIAPELLA, C. B. BLACK, FREDERICK WINTZ, WM. FLASH, J. B. SOLARI, T. LYTT LYON, FRED'K CAMERDEN, R. H. BROWNE, J. HASSINGER, L. B. CAIN, S. FORSHEIMER.

MÉDECINS EXAMINATEURS:
D. C. HOLLIDAY, M. D. JOSEPH JONES, M. D. CHARLES TURPIN, M. D.

Extrait du Trente-quatrième rapport annuel, 1er janvier 1879.

ACTIF COMPTANT NET, 1er janvier 1878		$34,452,905 20
REVENU du 1er janvier 1878 au 1er janvier 1879	$7,[illegible]	
DÉBOURS du 1er janvier 1878 au 1er janvier 1879	5,[illegible]	
REVENU NET du 1er janvier 1878 au 1er janvier 1879		1,[illegible]
EXCÈS de la valeur des sécurités sur le marché au-dessus du coût		[illegible]
ACTIF COMPTANT, 1er janvier 1879		[illegible]
Surplus, évalué à New-York, à 4 1/2 pour cent		[illegible]
Surplus divisible à 4 pour cent		[illegible]

Du surplus non divisé de $2,811,436 64 le Bureau de Direction a déclaré un dividende reversible aux polices participant en proportion à leurs contributions au surplus, valable sur le règlement de la prochaine prime annuelle.

Durant l'année, 5092 polices ont été émises assurant $15,949,986.

DIRECTEURS:

Morris Franklin, Robert B. Collins, Chas. Wright, M. D., J. F. Seymour, William Barton, John Maine, David Dows, Henry Bowers, John M. Furman, Henry Tuck, M. D., William A. Booth, Wm. H. Appleton, Edward Martin, S. S. Fisher, William H. Beers, Edw. A. Whittemore, H. B. Claflin, Loomis L. White, George A. Osgood.

CHARLES WRIGHT, M. D. — Médecins Examinateurs — HENRY TUCK, M. D.
MORRIS FRANKLIN, Président.
WILLIAM H. BEERS, Vice-Président.
13avril—1mMercSam

Trois Grandes Excursions

PAR

L'Association Sanitaire Auxiliaire de la Nlle-Orléans à McComb City et retour,

DIMANCHE, 4, 11 et 18 MAI.

DES billets seront en vente au dépôt et au bureau en ville et par les membres de l'Association.

Les convois partiront du dépôt à 7 heures A. M., arriveront à McComb City à 12.15 P. M. En retournant à 3.45 P. M. et arriveront en ville à 9 P. M. Ils s'arrêteront à toutes les stations en allant et en revenant.

Comité d'arrangements:
Alf. Baldwin, Joseph Bowling, S. [illegible].
27avr—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

DOUBLE 29 avril—CLASSE No 101.
Tirage de 4 heures P. M.

66	19	60	41	34	54	1	67	20	26	45	6	38

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, [illegible] en public et journellement dans les bureaux de la Compagnie.
Ce 29 avril 1879—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PILIE,
Commissaires.

☞Les plans de nos tirages quotidiens [illegible]

Lac, Lac, Lac.

CE vieux site, si favorablement connu, l'hôtel du Fort Espagnol, situé sur le Bayou St-Jean, à l'extrémité du chemin de fer de la rue du Canal, du Fort Espagnol et du Lac, est maintenant ouvert pour la saison. La table est fournie avec tout ce que la saison peut offrir de mieux, et les vins sont de choix et de qualité supérieure. Les visiteurs pourront être assurés qu'ils auront un service poli, actif et attentif. Prix très modérés.

Fritz Huppenbauer, Directeur.
Auparavant du RESTAURANT DES ETATS-UNIS, rue Commune. 27 avril—6t

POUR AVOIR ABSOLUMENT LES MEILLEURES PHOTOGRAPHIES

Retouchées et à couleur fixe,
ALLEZ CHEZ
Lilienthal
121 --- Rue du Canal --- 121

Le Dr A. CANDEVIELLE

A OUVERT un bureau de consultation No. 22, rue St-Philippe, encoignure Chartres.
Heures de consultation—Tous les jours, de midi à 3 heures.
Résidence—No. 114 rue Bourbon.
15 fev—

REGNAULD et DALLIGNY,
TAILLEURS,

Rue de la Bourse, 3, PARIS.

M. REGNAULD, Tailleur, demeurant autrefois Rue de Richelieu No 54, informe sa clientèle louisianaise, ainsi que les personnes qui voudraient bien avoir recours à lui, qu'il a formé une société avec M. DALLIGNY [illegible] prix de la nouvelle [illegible] pour le passé, pour les étoffes de première qualité, en tout suivant:

Jaquette	90 francs	Gilets	20 francs.
Redingotte	100	Pantalons	40
Habit	110	Pardessus doublé soie	110

Pardessus d'hiver doublé de soie 120 francs.
27 mars—1mPP—sam Mer&S

La célèbre Madame LEONCE

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle son retour de France, et qu'elle continue à dire le passé, le présent et l'avenir. [illegible]
Rue St Pierre 114,
27 av—6t Entre Bourgogne et Dauphine.

J. LEVOIS

126, RUE DU CANAL 126,

A reçu par le steamer [illegible]

LUNDI, 14 AVRIL,

Un assortiment choisi de NOUVEAUTÉS en Tissus français, comprenant:

Costumes en percale français,
Peignoirs en percale français,
Fichus en soie,
Pekin satiné,
Beiges tout laine,
Nouveautés en Grenadine noire.

Il invite ses clients et le public à venir examiner ces marchandises nouvelles.
13 avril—

Phœnix House,
Au lac Pontchartrain,

(A l'extrémité du Pontchartrain Railroad.
Bien connu comme restaurant MIGUEL. Rouvert pour la saison par
JOHN TRISCONI,
ASSISTÉ PAR MIGUEL BRISOLARA.

Prix réduits de vingt-cinq pour cent.

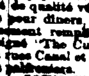

La table sera pourvue de tout ce qu'il y a de plus fin et de plus délicat sur le marché, et la cuisine ne sera surpassée par aucune autre en ce pays. Les vins et les liqueurs importés seront de qualité véritablement supérieure. Les ordres pour dîners, donnés d'avance, seront soigneusement remplis s'ils sont laissés au café du steamboat "The Custom House Exchange", au coin des rues Canal et Decatur. Salles écurées et bons pâturages.
13avril—3m JOHN TRISCONI.

BATISTES IMPRIMÉES,
ORGANDIES JACONATS.

Toiles d'Alsace,
Toiles du Nord,
&c., &c.

NOUS appelons l'attention des acheteurs sur les marchandises ci-dessus, lesquelles viennent d'être reçues, et que nous sommes prêts à offrir à des prix extrêmement bas.

D. H. HOLMES

155 CANAL, et
15 BOURBON.
20mars—

MEDAILLES

Décernées à l'Exposition Universelle de Paris de 1878.

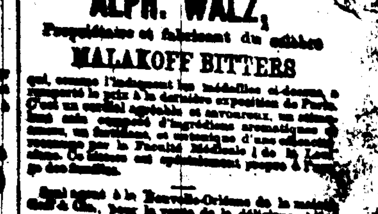

ALPH. WALZ,
Propriétaire et fabricant du célèbre
MALAKOFF BITTERS

qui, comme l'indiquent les médailles ci-dessus, a remporté le prix à la dernière exposition de Paris. [illegible]

Seul agent à la Nouvelle-Orléans de la maison [illegible] pour la vente de la délicieuse bière
AURORA LAGER BEER,
en barils et en bouteilles.
No 36 rue Canal, entre Decatur et [illegible]

FABRIQUE —DE— BOUCHONS —DE LA— NOUVELLE - ORLEANS.

La seule fabrique de bouchons à la vapeur dans le Sud.

NOUS appelons l'attention du commerce sur les moyens perfectionnés que nous possédons de confectionner à bref délai, à la machine, et en grande quantité, des bouchons de toutes dimensions et de toutes qualités. Ceux qui sont chargés d'une mise en bouteilles considérable trouveront leur avantage à acheter leurs bouchons chez nous.

Important directement nos matériaux des centres de production, nous sommes à même de faire aux acheteurs des conditions aussi libérales que les fabriques du Nord.

Nous avons aussi un vaste stock, parfaitement assorti, de

BOUCHONS

achetés de l'ancienne succursale de la maison W. King & Co., à la Nlle Orléans.

Les ordres seront promptement exécutés.

BUREAUX ET FABRIQUE,
41......RUE ROYALE......41
3 avril—[illegible]

Le nouveau remède de la Louisiane.

LE plus grand "sirop du siècle et de tous les siècles pour la toux, les rhumes, les catarrhes, l'asthme, les bronchites, l'hémorrhagie, la coqueluche, la rougeole, affection de poitrine, la respiration difficile, commencement de consomption, etc......C'est un sirop adoucissant et calmant pour les enfants [illegible] Vendu par tous les principaux pharmaciens. Dépôt, rue du Camp No. 195, Nlle Orléans.

Bonne occasion.

A vendre pour cause de changement d'affaire.

GROCERIES — Une grocerie de détail bien achalandée avec un nouveau stock, faisant de bonnes affaires, dans un quartier populeux au Deuxième District. Pour renseignements, s'adresser au No 32 rue Decatur chez Jos. David.
27avril—3t

ARTICLES DE TAPISSERIES.
A. Brousseau & Son.

17......CHARTRES......17

Vendent leur vaste stock de Nattes en crins, Nattes à matelas, [illegible] pour lit, [illegible]

A des prix grandement réduits.

[illegible]

A louer

GROCERIES [illegible] Rempart et St Philippe [illegible] rue Decatur.